

CR DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

Budget COMMUNE – Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la salle, approuve le Compte Administratif 2020 de la Commune de MASSAY présenté : excédent en Fonctionnement + 130 105.92 € / Déficit en Investissement - 237 775.43 €.

Budget COMMUNE : affectation des résultats

Le Conseil Municipal a voté l'affectation de résultat en réserves : 130 105.92 €

Budget COMMUNE : compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 a déclaré que le compte de gestion concernant la Commune dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part

Budget COMMUNE : budget primitif 2021

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2021 :

Section Fonctionnement : 1 086 725.00 € - Section d'Investissement : 479 725.09 €

Vote des taux

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux comme suit

* Taxe foncier bâti 36.44 %(ancien taux communal 2020 inchangé 16,72 % + Taux Départemental 19.72%)

* Taxe foncier non bâti 26.11 %(ancien taux communal 2020 inchangé 26.11%)

Budget ASSAINISSEMENT – compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, et le Maire ayant quitté la salle, a voté le compte administratif 2020 du service assainissement : Excédent en Fonctionnement + 447.14 € - Déficit en Investissement – 177 099.34 €

Budget ASSAINISSEMENT : affectation des résultats

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat : - 15 577.76 €

Budget ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 a déclaré que le compte de gestion concernant le service Assainissement dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget ASSAINISSEMENT : budget primitif 2021

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2021.

Section Fonctionnement : 107 139.74 € - Section d'Investissement : 368 054.73 €

Il est proposé d'inscrire les travaux suivants en section d'investissement : * *Réhabilitation du réseau d'assainissement – Nouvelle tranche*

Budget EAU – compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, et le Maire ayant quitté la salle, a voté le Compte Administratif 2020 du service eau présenté :

Excédent en Fonctionnement : 7 438.78 € - Déficit en Investissement : - 37 112.78 €

Budget EAU : affectation des résultats

Le Conseil Municipal a voté l'affectation de résultat en réserves : 7 438.78 €

Budget EAU : compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 a déclaré que le compte de gestion concernant le service Eau dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Budget EAU : budget primitif 2021

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2020.

Section Fonctionnement : 46 519.81 € - Section d'Investissement : 211 568.23 €

Il est proposé d'inscrire les travaux suivants en section d'investissement

* Changement des anciennes canalisations pour problèmes CVM

Renouvellement de la Convention au Fonds de Solidarité Logement (FSL) Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder une participation à hauteur de 600,00 € (six cent euros) pour l'année 2021.

Rapport de présentation sur le mode de Gestion DSP Assainissement

Rapport de présentation sur le mode de Gestion DSP Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le rapport de présentation sur le mode de gestion – DSP Assainissement.

Devis Terrain de tennis à Massay

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise B.T.P.I. pour un montant de 4 317.60 € TTC, pour des travaux de nettoyage / démoussage et régénération du terrain de tennis de Massay

Retrait de la délibération n°DEL-2021-02-14 – CDD pour accroissement temporaire d'activités

Le Conseil Municipal donne son accord pour retirer la délibération n°DEL-2021-02-14 pris lors du Conseil Municipal du 12 février dernier, relative aux CDD pour Accroissement Temporaire d'Activités.

Fin de CDD de Mme HAGUENIER R. – Reprise des fonctions par Mme FAVIERE S

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré donne son accord pour la reprise des fonctions de Mme HAGUENIER en fin de CDD, par Mme FAVIERE Sophie.

Prêt relais pour ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour accepter l'offre de prêt proposée par le Crédit Agricole pour un montant de 150 000.00 €, à taux fixe de 0.29%, 150 € de frais de dossier sur une durée de 1 an.

Subventions aux Associations pour 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter les mêmes subventions 2020 aux associations pour l'année 2021.

ASSOCIATIONS DE MASSAY		Proposition 2021
ABLETTE DE MASSAY		100,00
ATOUPIC		100,00
COMITE DES FÊTES		200,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE		150,00
JUDO - JKCB VIERZON		200,00
LES PETITES CANAILLES		250,00
MASSAY GYM		200,00
MASSAY TENNIS CLUB		400,00
SC MASSAY (hors EDF)		3 000,00
TOTAL ASSOCIATIONS MASSAY		4 600,00

Devis pour récupération des emplacements de concessions à l'état d'abandon – ancien cimetière

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le devis des Ets MOREAU pour un montant de 4 870.00 € TTC, pour des travaux de récupération des emplacements de concessions à l'état d'abandon.

Achat maison Consorts METIVIER - Parcelle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accepter le montant de l'offre, soit 23 000,00€ pour les parcelles : AK0091 : 9 ares 1 centiare / AK0098 : 49 centiares / AK0099 : 77 centiares / AK0103 : 1are 37 centiares / AK0106 :3 ares 49 centiares

LEVEQUE Dominique
Maire

